



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 76842

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le Premier ministre au sujet de la transformation de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIISES) en une délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'expérimentation sociale. En effet, d'après les instances locales concernées et plus particulièrement la chambre régionale de l'économie sociale du Languedoc-Roussillon, cette décision, prise sans concertation préalable, serait à la fois dommageable et contestable. Dommageable car elle va priver les coopératives, mutuelles, associations et autres composantes de l'économie sociale et solidaire d'un interlocuteur avec lequel, depuis le début des années 80, un important travail a été accompli pour conforter un secteur qui joue un rôle essentiel en matière de développement économique et de renforcement de la cohésion sociale. Contestable, car en visant un organisme dont le décret de création a introduit pour la première fois la notion d'économie sociale dans le droit français, elle s'apparente à une tentative d'occulter le fait qu'il existe un modèle économique différent de celui de l'entreprise à but lucratif. De plus, à un moment où des sujets majeurs à l'ordre du jour concernent au premier chef les acteurs de l'économie sociale, notamment en matière de lutte contre le chômage ou de développement territorial, cette mesure, qui participe à l'élimination de l'économie sociale du champ de l'action publique apparaît difficilement compréhensible. En conséquence, et compte tenu des arguments développés par les instances du secteur de l'économie sociale, il lui demande de revenir sur sa décision et de mettre en place une concertation avec les représentants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Premier ministre sur la réforme de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et l'économie sociale (DIISES), annoncée le 16 septembre devant le Conseil national de lutte contre l'exclusion. Désireux de soutenir activement le secteur de l'économie sociale, le Gouvernement a donné des instructions afin que cette nouvelle délégation poursuive et développe les actions engagées. Le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale sera prochainement sollicité afin qu'il fasse part de ses propositions quant au fonctionnement, à l'intitulé et aux missions de cette délégation interministérielle, rattachée au ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement conformément aux attentes des partenaires de l'économie sociale. Prenant en considération l'implication des entreprises, des mutuelles, des coopératives et des associations qui emploient près de 1,8 million de salariés, et leur action déterminante dans la « bataille pour l'emploi », le Gouvernement a souhaité la réunion prochaine du conseil consultatif de l'économie sociale.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76842

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10065

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11022